

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 20 NOVEMBRE 2024
RAPPORT N° 7**

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'article 22-5 du Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) stipule que la commission d'appel d'offres d'un syndicat mixte est composée d'un Président (le Président du syndicat ou son représentant) et d'un « *nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante* », soit cinq membres.

Il est de plus procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Ces dispositions impliquent une commission d'appel d'offres composée d'un président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

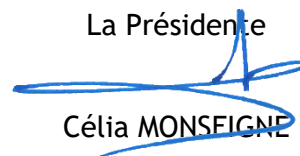
Dans la mesure où la composition de notre Comité syndical a été modifiée, il nous faut procéder à une nouvelle élection pour composer notre commission d'appel d'offres.

Je vous rappelle pour mémoire la composition de la CAO suite aux élections intervenues le 1^{er} décembre 2021 :

- ✓ présidente : Mme Célia MONSEIGNE.
- ✓ membres titulaires : Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, MM. Pierre DURAND, Gérard GAY, Maxime GHESQUIERE, Mme Agnès SEJOURNET.
- ✓ membres suppléants : MM. Eric ARRIGONI, Bruno CLEMENT, Jean-Luc DARQUEST, Guillaume GARRIGUES, Mme Pascale GOT.

Je vous laisse le soin de procéder à cette élection.

La Présidente



Célia MONSEIGNE